

## R.O.I

Tout animateur prend connaissance du ROI et en respecte l'application.

### 1. Sécurité incendie (Exigences des pompiers)

- Les locataires doivent se conformer aux dispositions relatives à la sécurité.
- Il est **interdit** de fumer dans les locaux.
- Sont interdits :
  - Les appareils chauffants à combustible solide, liquide, gazeux, électrique.
  - Les couvertures et coussins chauffants,
  - Les bougies, même à titre décoratif.

### 2. Déchets

- Le tri sélectif est pratiqué à Boussu les Walcourt (adresse des bulles à verre à Boussu: à gauche sur la route de Beaumont, face au marchand de meubles). Les plastics (tous les 15 j) et cartons-papiers (tous les mois) sont ramassés par camion (voir programme de la commune). Les sacs-poubelles de la commune sont à prévoir par l'occupant (achat à l'épicerie du village, à la boucherie : ouvertes tous les jours sauf le dimanche après-midi.) et sont enlevés chaque vendredi matin par la commune

### 3. Propreté des lieux

- Les lieux doivent être maintenus dans l'état dans lequel vous les trouvez à votre arrivée (Etat des lieux). Il est interdit de mettre de la peinture sur les murs et d'utiliser tout ce qui pourrait occasionner des dommages aux murs, portes, châssis, plafonds.

### 4. Coin cuisine

- La vaisselle et les ustensiles de cuisine sont rangés. Veiller à maintenir le rangement initial.
- Le frigo et le congélateur doivent être vidés, nettoyés et débranchés lors du départ du groupe. Ne pas oublier de fermer la vanne de la bonbonne à gaz de la cuisinière.
- Il est impératif d'utiliser la hotte dès que l'on se sert de la cuisinière.

### 5. Chambres et dortoirs

- Il est interdit de jeter quoi que ce soit par les fenêtres. Afin de garder les housses propres... prière d'enlever les chaussures! Avant le départ, les chambres et dortoirs doivent être rangés : lampes éteintes, chauffage sur position étoile, poubelles et déchets sous les matelas enlevés. Les chewing gums ne doivent pas rester écrasés au sol ou collés sur les parois des lits!!!

### 6. Divers

- L'ASBL ne peut être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation du matériel du groupe locataire.
- Il est demandé à chaque groupe d'entretenir de bonnes relations avec le voisinage (sonorisation inadéquate, etc...)
- Dès que le groupe quitte les locaux (promenades, visites, ...), ceux-ci doivent être fermés à clés afin d'éviter toute intrusion dans les locaux.
- Un endroit est prévu pour le feu de camp.

- Tout feu, y compris barbecue, doit impérativement être éteint avant de quitter les lieux.
- Tout dégât doit être signalé à l'ASBL dans les plus brefs délais.
- Un état des lieux sera réalisé avant – après la location.

### **7.Contact**

- Médecins : Paul Falmagne(071/588896). Le W.E. s'adresser au centre médical ,  
chaussée de Couvin, 41 à 6460-Chimay ou appeler le **1733**

### **•Urgence vitale: 112**

- Pharmacie de garde: 090.399000
- Croix Rouge: 060/219840 et 060/411280
- Police: Froidchapelle: 060/459152 - Zone: 060/414082
- Centre anti-poisons : 070/24.52.45
- DNF : Denis ELIS : 060 411987
- Responsables de Saxifrage : Sr Françoise Dardenne: 0473/79 00 63, *présente  
sur place*
- Mme Jacqueline Boucqué: 0473/11.93.48
- Abbé Jean-Yves Pollet: 0475/42.47.02

**L'ABUS DE BOISSONS ALCOOLISEES EST TRES FORTEMENT DECONSEILLE.**

Fait en double exemplaire  
à Boussu-lez-Walcourt, le

Le bailleur,  
Jean-Yves Pollet

Le locataire,

**Document à remettre signé le jour de l'arrivée à Saxifrage  
Merci**

**ASBL SAXIFRAGE, Grand Rue 24, 6440-Boussu-lez-Walcourt (Froidchapelle)  
GSM 0475/424702 CB BE07 0682 3703 3166 Email : [jypollet@skynet.be](mailto:jypollet@skynet.be)R.O.I**